

SPORT SÉCURITAIRE

Pour les programmes de voile adaptée



En novembre 2022, Voile Canada est devenu assujetti au Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CUCCMS) dans le cadre du programme Sport sans abus, géré par le Commissaire à l'intégrité dans le sport (CIS). Vous avez peut-être déjà entendu parler, par vos associations provinciales de voile, de la mise en place d'un ensemble de politiques de Sport sécuritaire. Cet ensemble répond à certaines exigences gouvernementales, mais il reflète aussi les meilleures pratiques et propose une structure pour s'assurer que les outils et pratiques de Sport sécuritaire soient intégrés dans le sport, à tous les niveaux et dans tous les lieux. À terme, chaque membre d'une association provinciale de voile devra adopter un ensemble de politiques de Sport sécuritaire.



L'ensemble de politiques comprend plusieurs sections :

-  Définitions
-  Code de conduite
-  Politique de protection
-  Politique de vérification des antécédents
-  Politique sur les médias sociaux
-  Politique de dénonciation
-  Politique de discipline et de traitements des plaintes
-  Politique d'appel
-  Politique de règlement des différends

Le dossier de Voile Canada peut être téléchargé dans la section Ressources du site web du Réseau Voile Adaptée.

Cependant, votre meilleure référence demeurera le dossier de votre association provinciale de voile.



La mise en place d'un ensemble de politiques permet de s'assurer que toutes les personnes impliquées dans la voile connaissent et comprennent la norme de comportements attendus. Elle garantit aussi un système complet pour traiter toute situation pouvant affecter la sécurité de l'environnement, et ce, de manière immédiate, appropriée et équitable.

Même si le contenu du dossier Sport sécuritaire peut sembler surtout pertinent dans des contextes où des athlètes mineurs interagissent avec des entraîneurs en sport de compétition, il comporte de nombreux éléments qui s'appliquent aussi aux programmes de voile adaptée. Comme le processus d'adoption formelle peut demander du temps, nous avons préparé les lignes directrices et les meilleures pratiques suivantes, qui peuvent déjà être mises en place à court terme par les programmes de voile adaptée afin d'assurer un environnement sécuritaire pour toutes et tous.



Selon le CCUMS, lorsqu'il y a interaction entre deux personnes et que l'une transmet ses connaissances à l'autre, il existe un déséquilibre de pouvoir. La personne qui possède le savoir est considérée comme une personne en position d'autorité.

Ainsi, les entraîneurs, les instructeurs de voile rémunérés et les bénévoles qui accompagnent les participants des programmes de voile adaptée sont considérés comme des personnes en position d'autorité.

Le CCUMS précise aussi que les personnes vivant avec un handicap sont plus à risque d'être victimes de préjudices et doivent donc être considérées comme des personnes vulnérables.



**Toutes les personnes en position d'autorité qui
sont en contact direct avec des personnes
vulnérables doivent être évaluées et formées.**



Vérification des antécédents

Vérification des antécédents pour tous les instructeurs rémunérés et bénévoles en contact direct avec les participants:

 Entrevue

 Vérification des références

 Vérification du casier judiciaire et du registre des personnes vulnérables

Votre association provinciale de voile peut vous fournir des ressources pour effectuer ces vérifications selon les exigences de votre province.



Entraînement

Il est fortement recommandé que toutes les personnes (instructeurs, bénévoles, entraîneurs) qui interagissent avec les participants aux programmes suivent les modules de formation gratuits « Sport sécuritaire » et « Comprendre la règle des deux », disponibles ici : <https://coach.ca/fr/>

Le contenu de ces modules est conçu pour les situations d'entraînement et de compétition entre entraîneurs et athlètes. Toutefois, les principes et concepts présentés s'appliquent tout autant aux programmes récréatifs de voile adaptée, où les instructeurs et bénévoles interagissent avec des personnes vulnérables.

Note: Pour accéder aux modules de formation, il faut d'abord créer un compte dans « The Locker ». Bien que cette ressource semble destinée uniquement aux entraîneurs, elle est en fait accessible à tous. Les personnes en contact direct avec les participants doivent indiquer qu'elles sont entraîneurs lors de leur première connexion afin d'accéder au contenu le plus pertinent.



RÈGLE DE DEUX

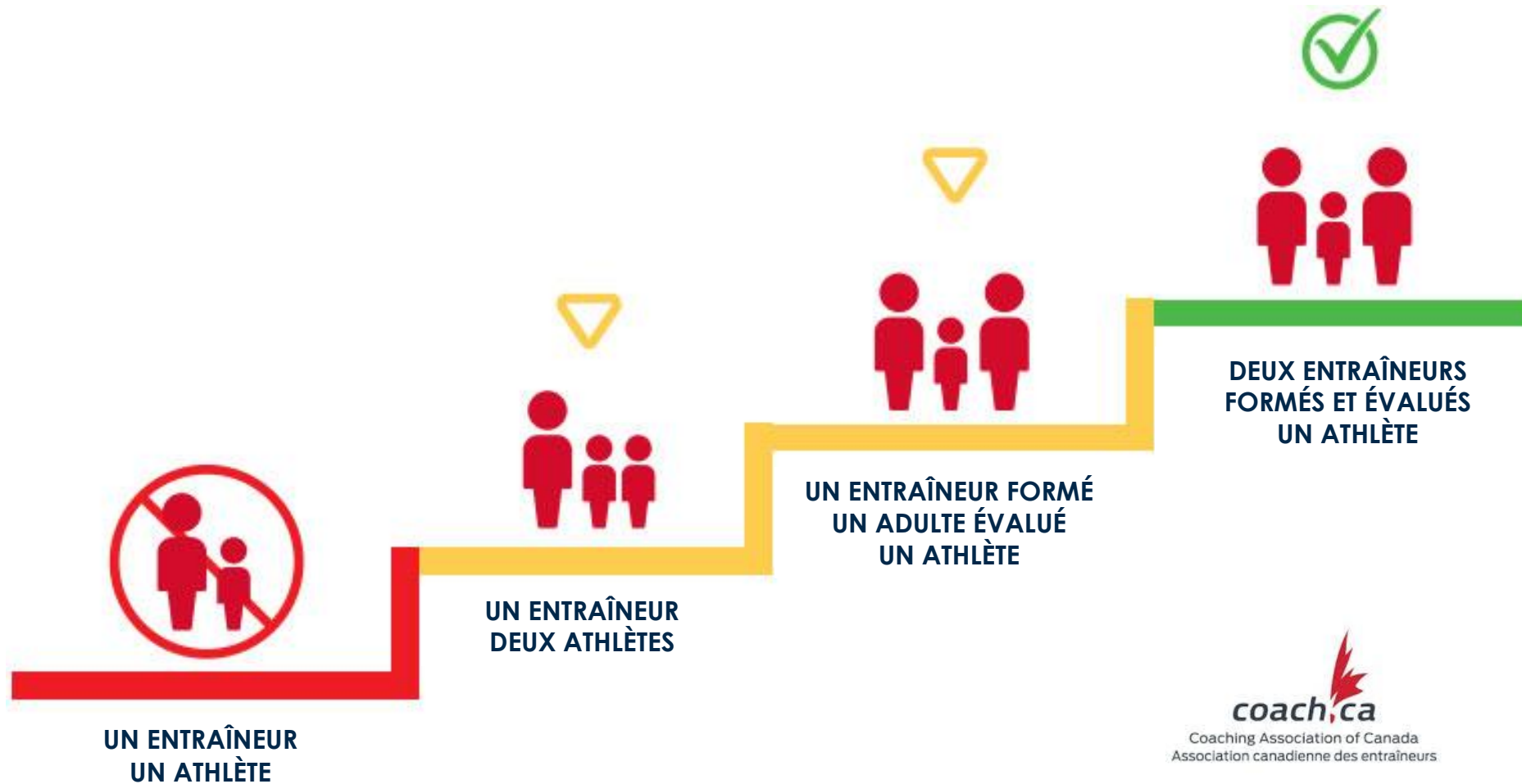
L'objectif de la Règle des deux est de s'assurer que toutes les interactions et communications sont ouvertes, observables et justifiables. Lorsqu'on applique la Règle des deux, deux adultes responsables (par exemple un instructeur certifié, un bénévole évalué ou un parent/conjoint) sont présents avec un participant.

La Règle de deux permet:

- 🇨🇦 D'augmenter la sécurité de tous les participants
- 🇨🇦 De réduire le risque d'incident ou d'abus
- 🇨🇦 De protéger tout le monde, y compris les entraîneurs et bénévoles
- 🇨🇦 De prévenir les fausses accusations
- 🇨🇦 De diminuer la responsabilité légale de l'organisation sportive
- 🇨🇦 D'offrir une aide supplémentaire en cas d'accident ou d'urgence



RÈGLE DE DEUX



RÈGLE DE DEUX – LIGNES DIRECTRICES POUR LA VOILE ADAPTÉE

Il n'est pas toujours possible d'appliquer la Règle des deux dans toutes les situations. Les lignes directrices suivantes visent à aider chaque programme à respecter la règle du mieux possible.

🚣 **Les situations privées ou en tête-à-tête devraient être évitées autant que possible, sauf si elles sont ouvertes et observables par un autre adulte ou par le public.** Par exemple, lorsqu'on aide un participant à enfiler un gilet de sauvetage ou à mettre une toile de transfert en place.

🚣 Deux instructeurs ou bénévoles **formés et évalués** devraient être présents si l'espace est fermé

OU

🚣 Un instructeur ou bénévole **formé et évalué** accompagné d'un parent ou conjoint.

Si cela n'est pas possible, l'assistance devrait être donnée dans un **environnement ouvert et observable**.

Deux instructeurs ou bénévoles **formés et évalués** doivent également être présents pour **tous les transferts des participants aux bateaux**.



RÈGLE DE DEUX – LIGNES DIRECTRICES POUR LA VOILE ADAPTÉE

Les programmes utilisant de plus grands quillards, comme le Freedom l'Indépendance ou le Sonar, doivent s'assurer qu'il y a toujours deux instructeurs ou bénévoles évalués à bord, dont au moins un qui est formé.

Pour les programmes utilisant des voiliers Martin 16, où il est impossible que deux instructeurs ou bénévoles accompagnent le participant :

- 🚤 Il devrait y avoir un autre bateau à proximité, afin que l'instructeur ou bénévole formé et évalué à bord puisse observer le participant dans le Martin 16.

- 🚤 Par exemple, un bénévole ou instructeur peut suivre le voilier dans un bateau de sécurité, ou bien deux Martin 16s peuvent quitter le quai ensemble, naviguer à une distance observable l'un de l'autre et revenir ensemble au quai.



RÈGLE DE DEUX – LIGNES DIRECTRICES POUR LA VOILE ADAPTÉE

- 🚣 Les participants aux programmes ne devraient pas communiquer en tête-à-tête avec un instructeur ou un bénévole par des moyens personnels comme les textos, les messages Facebook, etc. Les communications entre les personnes en position d'autorité et les participants devraient se faire via un chat de groupe (ex. Facebook, WhatsApp, Instagram) ou un courriel de groupe. Sinon, un autre instructeur ou bénévole devrait être copié dans la communication.
- 🚣 Lors des déplacements pour des régates, deux adultes responsables évalués doivent être présents avec un participant.
- 🚣 Les personnes en position d'autorité ne doivent pas inviter chez elles ni recevoir de participants vulnérables, sauf s'il existe une relation préalable en dehors du sport de voile.



QUESTIONS ?????



 Contactez votre association de voile provinciale

Le conseil d'administration du Réseau Voile Adaptée (AbleSail Network) remercie Lisa Roddie, responsable du projet Sport sécuritaire de Voile Canada, pour son accompagnement dans la préparation de cette information.

